



Votat

# Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte



\*10063197\*

Déposé au greffe du tribunal  
de commerce de Dinant

le 20 AVR. 2010

Greffe

Le greffier en chef,

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 30/04/2010 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0414.495.846

Dénomination

(en entier) : **MAtiéé**

(en abrégé) :

Forme juridique : ASBL

Siège : RUE JOSEPH WAUTERS, 22 5580 JEMELLE

**Objet de l'acte : MODIFICATION STATUTAIRE ET NOMINATION DES ADMINISTRATEURS**

L'Assemblée générale du 6/02/2007 a complété l'adresse sise n°22 et le CA a désigné les fonctions  
des administrateurs qui constitueront le Bureau

Jules Dumont - Jean-Claude Maene - Hugues André - Joseph Duchêne - Christiane Montulet-Colin -  
Etienne Marchal - Luc Jadot - Michel Libert - Michel Collinge - Yvan Petit - Christophe Bastin - François Bellot -  
Valérie Lecomte - Eveline Blanc-Nicolai - Charles Paquet - Jean-Marc Gaspard - Marie-Claude Lahaye-Absil -  
Luc Zabus - Eric Wéry - Martine Jacques - Michel Baivier - Charles Gourmet - Gérard Maillet - Marie-Louise de  
Loncin - Rachel Vandemeert - Jacques Lebrun - Marc Baeken - Louis Mèlignon - Jean-Luc Fastrès - Fernand  
Rousseau - Patrick Stevens - Jean-Claude Michel - Albert Daffe - Frédérique Bigonville - Jean Michel - Marie-  
Claire Gilis - Monique Collard - Yves Watterman - Ferdie de Loncin - Dominique Remy - Michel Eloy - Michel  
Vankeerberghen - Pierre Petit - Auguste Gourmet - Fabienne Champion - Claude Bultot - Rudy Thérasse -  
Hubert Barbier - Bernard Castaigne - Isabelle Tapie - Robert Ramackers - Marcelle Pirson - Pierre Keller

L'Assemblée générale du 15/04/2008 a accepté la démission de l'administrateur suivant :

Martine Jacques

et a nommé : Pierre-Yves Demagne rue de Behogne, 78/3 5580 Rochefort

Jean Michel, décédé

L'Assemblée générale du 29/04/2009 a accepté la démission de l'administrateur suivant :

Christiane Montulet

et a nommé : Christophe Tumerelle rue Daoust, 74 bte 1 5500 Dinant

Pierre PETIT, Président

Mentionner sur la dernière page du Voté B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes  
ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature